

**DOCUMENTS A PRODUIRE
LORS D'UNE DEMANDE D'ADMISSION EN RESIDENCE
ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES
OU UNITE DE SOINS DE LONGUE DUREE**

Si vous êtes demandeur d'une entrée en résidence le plus tôt possible, **tous les documents listés sont nécessaires.**

En revanche, si vous envisagez une échéance plus lointaine, seul le document 1 est nécessaire pour enregistrer votre demande de précaution.

1. Dossier de demande d'admission en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (document cerfa national n°14732*01, dûment complété) accessible sur le site internet du CH de Cornouaille http://www.ch-cornouaille.fr/sites/ch-quimper/files/cerfa_14732.pdf. Le signataire doit impérativement préciser son lien avec la personne concernée par l'entrée en résidence (membre de la famille, travailleur social...).
2. Eventuelle dérogation d'âge (résidents de moins de 60 ans).
3. Photocopie de la notification de décision, en cas de mesure de protection juridique (tutelle, curatelle, mandat spécial).
4. Liste nominative des obligés alimentaires (document joint).
5. Copie du (ou des) livret(s) de famille complet et extrait d'acte de naissance et une pièce d'identité de la personne concernée.
6. Justificatifs des pensions, allocation logement, aide personnalisée à l'autonomie (APA).
7. Dernier avis d'imposition ou de non-imposition.
8. Relevé des ressources et charges mensuelles (document joint).
9. Engagement de payer : un document à remplir par obligé alimentaire (document joint).
10. Aide à domicile et inscription (document joint).
11. Procuration bancaire (document joint).















Ces différents documents doivent être regroupés et adressés :

- *Pour les résidences de Concarneau : à la secrétaire de la résidence Avel Ar Mor,
61 rue de Trégunc - 29187 CONCARNEAU CEDEX
Tél : 02 98 52 68 31*
- *Pour les résidences de Quimper : à la secrétaire de la résidence de Ti Glazig,
1 avenue des sports à Quimper – 29000 QUIMPER
Tél : 02 90 26 45 87*

Il vous sera demandé d'actualiser ces informations, si besoin, au moment de l'entrée en résidence.

LISTE DES OBLIGES ALIMENTAIRES

ÉTAT CIVIL	<input type="checkbox"/> Mademoiselle <input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur
Caisse de sécurité sociale
N° de sécurité sociale
Nom
(Nom de jeune fille)
Prénoms
Date & lieu de naissance

OBLIGES ALIMENTAIRES (Ascendants – Descendants)					
Nom	Prénom	Parenté	Âge	Adresse	Téléphones
.....	 
.....	 
.....	 
.....	 
.....	 
.....	 
.....	 

CENTRE HOSPITALIER CORNOUAILLE QUIMPER-CONCARNEAU - Bureau des entrées

Secrétariat Ty Glazik : 1 avenue des sports - 29107 QUIMPER Cedex TEL: 02.90.26.45.87
 Secrétariat Avel Ar Mor : 61 rue de Trégunc - 29187 CONCARNEAU TEL : 02.98.52.68.31

.....

RELEVÉ DES RESSOURCES ET CHARGES MENSUELLES

Dès le stade de la demande d'admission, l'établissement doit vous aider à anticiper d'éventuelles difficultés pour assumer financièrement les futurs frais de séjour et le cas échéant évaluer votre droit à l'aide sociale (**Dossier à constituer auprès du CCAS dès l'entrée en résidence**). Nous vous remercions donc par avance de compléter ce budget mensuel indicatif.

RESSOURCES MENSUELLES	MONTANT	AIDES	MONTANT
Pensions de retraite (Personnelle et Réversion)		RSA (Revenu de Solidarité Active)	
Pension invalidité / Rente AT		ASPA (Alloc. Solidarité aux P. Agées)	
Indemnités journalières		AAH (Allocation Adulte Handicapé)	
Allocation chômage		ACTP / PCH (Prest. Compensation Handicap)	
Revenus des placements		APA (Allocation Personnalisée d'autonomie)	
Revenus locatifs		Assurance Dépendance	
Autres (à préciser)		Allocation Logement	
TOTAL			

CHARGES MENSUELLES	MONTANT	ARRIERES
Loyer (<i>charges comprises</i>)		
EDF / GDF		
Eau		
Téléphone		
Assurance R. Civile		
Assurance Habitation		
Impôt sur le revenu		
Taxes Foncières		
Taxes Habitation		
Cotisations Mutuelle (Si l'A. Sociale est sollicitée, le CG n'accorde qu'une PEC < ou = 80 €) <i>Vérifier et Adapter les garanties à l'entrée en EHPAD</i>		
Frais de tutelle		
Pension alimentaire à verser		
TOTAL		

Crédits ou Prêts (y compris d'organismes sociaux : CAF, FSL, ...)

Nature et objet	Somme empruntée	Montant mensualité	Date de début remboursement	Date de fin remboursement	Solde
				TOTAL	

A RENSEIGNER IMPERATIVEMENT

Un dossier de surendettement a-t-il été déposé à la Banque de France	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Si oui, préciser la date et transmettre le plan conventionnel		

Fait à _____, le _____

Signature obligatoire

**ENGAGEMENT DE PAYER
DANS LE CADRE DE L'OBLIGATION ALIMENTAIRE**
(pour les EHPAD rattachés à un Centre Hospitalier)

Article L.6145-11 du Code de la Santé Publique

1 document à remplir par obligé alimentaire

Je soussigné(e)

Nom Prénom

Adresse

.....

m'engage à régler les frais de séjour de :

Moi-même

(1) M. Mme Mlle Prénom

Lien de parenté

A compter de mon / (1) son entrée au sein de l'une des résidences du Centre hospitalier de Cornouaille le/...../..... ainsi que des autres frais éventuels à ma / (1) sa charge (frais divers : pédicure, coiffeur ...) et tarifs des prestations annexes.

Je reconnais avoir été informé(e)

- Des tarifs journaliers applicables à la date du **1^{er} janvier 2019** :

	EHPAD		USLD	
	Chambre seule	Chambre double	Chambre seule	Chambre double
Prix de journée hébergement (1)	49,00 €	45,57 €	49,00 €	45,57 €
Dépendance GIR 1 & 2 (2)	20,50 €	20,50 €	27,11 €	27,11 €
Tarif journalier "Hébergement et dépendance" GIR 1 & 2 (1)+(2)	69,50 €	66,07 €	76,11 €	72,68 €
Dépendance GIR 3 & 4 (3)	13,01 €	13,01 €	17,20 €	17,20 €
Tarif journalier "Hébergement et dépendance" GIR 3 & 4 (1)+(3)	62,01 €	58,58 €	66,20 €	62,77 €
Dépendance GIR 5 & 6 (4)	5,52 €	5,52 €	7,29 €	7,29 €
Tarif journalier "Hébergement et dépendance" GIR 5 & 6 (1)+(4)	54,52 €	51,09 €	56,29 €	52,86 €

Le tarif hébergement 2019 pour les personnes de moins de 60 ans est de 66,05 €.

Le tarif hébergement 2019 pour les personnes de moins de 60 ans est de 72,80 € en USLD.

Des dispositions de l'article L 6145-11 du Code de la santé publique selon lesquelles « les établissements publics de santé peuvent toujours exercer leurs recours, s'il y a lieu, contre les hospitalisés, contre leurs débiteurs et contre les personnes désignées par les articles 205, 206, 207 et 212 du code civil. Ces recours relèvent de la compétence du juge aux affaires familiales ».

Qu'à défaut de règlement, une procédure sera engagée par le CH de Cornouaille devant le juge aux affaires familiales près le Tribunal de Grande Instance de Quimper.

Il est reconnu que ces prix peuvent être révisés par l'autorité qui les a fixés. Dans ce cas, les nouveaux prix seront facturés aux résidents présents au jour de l'application des nouveaux tarifs.

« Lu et approuvé », le

Signature obligatoire de l'obligé alimentaire

(1) Si le soussigné n'est pas le malade ou le résident

LOGEMENT DU FUTUR RESIDENT

La personne concernée est- elle :

- Locataire
- Propriétaire de son logement
- Usufruitier(e)
- Droit d'usage et d'habitation
- Hébergé à titre gratuit
- Autres (précisez)

AIDES MISES EN PLACE A DOMICILE

Quelles sont les aides éventuelles mises en place à domicile ?

(Préciser temps, jours, durée)

- Aide-ménagère
- Portage de repas
- Infirmière
- Kiné
- Télé alarme
- Autres (précisez)

DEMANDES D'ADMISSION EN EHPAD

Avez-vous déposé des demandes dans d'autres établissements ?

Dans l'affirmatif, lesquels ?

CENTRE HOSPITALIER CORNOUAILLE QUIMPER-CONCARNEAU - Bureau des entrées

Secrétariat Ty Glazik : 1 avenue des sports - 29107 QUIMPER Cedex TEL: 02.90.26.45.87
Secrétariat Avel Ar Mor : 61 rue de Trégunc - 29187 CONCARNEAU TEL : 02.98.52.68.31

INFORMATIONS SUR LA PROCURATION BANCAIRE

La procuration bancaire est un [mandat](#) par lequel le titulaire d'un compte bancaire autorise une personne, le [mandataire](#), à faire fonctionner son compte.

Le mandataire n'est pas obligatoirement un membre de la famille du titulaire. Il doit simplement être considéré comme [une personne de confiance](#). Une procuration peut être donnée à plusieurs mandataires à la fois.

[L'étendue de la procuration peut être générale ou limitée](#). Le mandataire peut donc se voir confier des pouvoirs très étendus, notamment en cas de procuration générale. En revanche, il n'a pas le pouvoir de clôturer le compte du titulaire.

Si les revenus sont inférieurs aux frais de séjour, des virements de compte à compte seront à effectuer. [Une procuration limitée au compte courant n'est donc pas suffisante](#).

Existe-t-il une procuration bancaire ? OUI NON

Quelle est l'étendue de la procuration ?

Limitée au compte courant

Générale

Dans l'affirmatif, indiquer les coordonnées du mandataire :

NOM :

Prénom :

Lien de Parenté :

CENTRE HOSPITALIER CORNOUAILLE QUIMPER-CONCARNEAU - Bureau des entrées

Secrétariat Ty Glazik : 1 avenue des sports - 29107 QUIMPER Cedex TEL: 02.90.26.45.87
Secrétariat Avel Ar Mor : 61 rue de Trégunc - 29187 CONCARNEAU TEL : 02.98.52.68.31